



PARRAINAGE CIVIL

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A RETOURNER A LA MAIRIE 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA CEREMONIE

Le parrainage civil a pour but de célébrer la naissance de l'enfant, de lui donner un parrain et une marraine, sans lui donner un caractère religieux. Il est aussi destiné à faire adhérer l'enfant aux valeurs républicaines.

Le parrainage civil n'a aucune valeur légale. C'est un engagement moral des parrain et marraine vis-à-vis de leur filleul(le). En cas de décès des parents, les parrain et marraine sont investis d'une responsabilité morale, mais la loi civile ne leur reconnaît aucun statut particulier. Ils ne sont donc pas forcément tuteurs de leur filleul(le). Le tuteur est désigné par le juge de tutelle et le conseil de famille.

Le parrainage civil est établi à la Mairie du domicile du ou des parents.

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR

- ☒ Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- ☒ Copie du livret de famille
- ☒ Justificatif de domicile des parents
- ☒ Cartes d'identité des parrain et marraine
- ☒ Justificatif de domicile des parrain et marraine

Date :

Heure :

Téléphone :

Mail :

ENFANT

NOMS :

PRENOMS :

PERE

NOMS :

PRENOMS :

PROFESSION :

ETAT MATRIMONIAL :

- Célibataire
- Pacsé
- Marié
- En concubinage ou union libre

MERE

NOMS :

PRENOMS :

PROFESSION :

ETAT MATRIMONIAL :

- Célibataire
- Pacsé
- Marié
- En concubinage ou union libre

PARRAIN

NOMS :

PRENOMS :

PROFESSION :

MARRAINE

NOMS :

PRENOMS :

PROFESSION :